



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
**COMMUNE DE LA BAUSSAINE**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le deux du mois de juillet deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

1<sup>ère</sup> partie de la séance \_\_\_\_\_

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Daniel CHOTARD, Joseph QUENOUILLÈRE, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Hervé COLLET (pouvoir à Jérémy LOISEL), Diane NAUT, Guénaëlle BELAN, Aurélie JOSSELIN (arrivée au cours de la 2<sup>nde</sup> partie)

Nombre de membres en exercice : 14 / présents : 10 / votants : 11

**10.07.2020 - 1**

**ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire donne lecture de la copie de la lettre de Madame la Préfète reçue ce jour même. Celle-ci était adressée à Madame Guénaëlle BELAN, elle notifiait sa décision acceptant ainsi sa démission et la démettant de ses fonctions d'Adjointe au maire et de son mandat de Conseillère municipale.

- Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette décision.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint, étant précisé que le 3<sup>ème</sup> Adjoint issu des élections du 24 mai dernier prend le rang de 2<sup>nd</sup> Adjoint dans l'ordre du tableau.

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2020, fixant à 3 le nombre d'adjoints ;

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 rappelant les conditions d'élection des adjoints ;

Le Conseil municipal procède à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint par vote à bulletin secret.

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages exprimés	11

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Madame Gaëlle COÏC	11

**Madame Gaëlle COÏC** est proclamée 3<sup>ème</sup> Adjointe et est immédiatement installée.

2<sup>nd</sup>e partie de la séance

---

Étaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLE, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Hervé COLLET (pouvoir à Jérémy LOISEL), Diane NAUT.

Nombre de membres en exercice : 13 / présents : 11 / votants : 11

10.07.2020 - 2

### ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

#### a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin (MM. Joseph QUENOUILLE et Daniel CHOTARD) et des deux membres présents les plus jeunes (Mmes Aline BOUVIER et Gaëlle COÏC).

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Les candidatures enregistrées :

Candidatures enregistrées	
Délégués	Suppléants
France LEMAITRE	Daniel CHOTARD
Jean-Charles MONTEBRUN	Alain GRIFFE
Jérémy LOISEL	Jérôme RIAND

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

#### c) Élection des délégués

Nombre de bulletins	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

- Mme France LEMAITRE
- M. Jean-Charles- MONTEBRUN
- M. Jérémy LOISEL

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de **délégués** pour les élections sénatoriales.

**d) Élection des suppléants**

Nombre de bulletins	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

- M. Daniel CHOTARD
- M. Alain GRIFFE
- M. Jérôme RIAND

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de **suppléants** pour les élections sénatoriales.

**La séance est levée à 19 heures 05.**



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 juillet 2020

#### **COMMUNE DE LA BAUSSAINE**

Département d'Ille-  
et-Vilaine

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le deux du mois de juillet deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

**Date de publication du Procès-verbal :**

27/07/2020

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLE, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Hervé COLLET, Diane NAUT.

Secrétaire de séance : Jean-Charles MONTEBRUN.

#### **Approbation du procès-verbal / Signatures**

Approbation du procès-verbal / Signatures			
Jérémy LOISEL	Jean-Charles MONTEBRUN	Alain GRIFFE	Gaëlle COÏC
Hervé COLLET	Daniel CHOTARD	Aurélie JOSSELIN	Joseph QUENOUILLE
Diane NAUT	France LEMAITRE	Jérôme RIAND	Catherine PIEL
Aline BOUVIER			